



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

**Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 67 - Vital été 2024

Délibération n° 007620

67
Vital été 2024

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	04/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le projet d'animation estivale Vital été 2024.

L'opération Vital'Été s'est déclinée pour la première fois à l'été 2023, dans le but d'élargir l'offre d'animations tout public et entièrement gratuites dans les domaines culturels, artistiques, créatifs, scientifiques et sportifs, essentiellement à destination des personnes ne partant pas en vacances. Pour la saison 2023, Vital'Été fut fréquenté majoritairement par un public bisontin (68.3 %), mais cette opération accueille également des familles et des jeunes de Grand Besançon Métropole (23,5 %) mais aussi hors Agglomération.

Cette saison 2024, Vital'Été se déclinera sur le site historique du Complexe Sportif Michel Vautrot - Site de la Malcombe, coordonné par la Direction des Sports plus adapté à la thématique olympique développée cette année.

Comme en 2023 et afin de s'adapter aux fortes chaleurs de plus en plus régulières depuis quelques années, le site de la Malcombe, ouvrira en matinée et sur la fin de l'après-midi.

Néanmoins, et afin de proposer une offre la plus large et diversifiée possible, d'autres espaces d'animations satellite resteront activés.

En forêt de Chailluz, le secteur des Grandes baraques, proposera des ateliers centrés sur la biodiversité, les sciences et l'environnement avec la mobilisation des directions municipales engagées sur ces sujets.

2 sites sportifs annexes demandant un environnement particulier seront également présents :

- Vital'Nautique proposé par le SNB Canoë Kayak et SNB Aviron.
- Vital'Equestre avec l'Etrier Bisontin.

De ce fait, Vital'Été ouvrira du 8 juillet au dimanche 1^{er} septembre 2024, soit 8 semaines d'animations :

- Vital'été Malcombe : du lundi 8 juillet au vendredi 30 août de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h ainsi que les week-ends des 27/28 juillet, 4/5 août, 10/11 août et 31 août/1^{er} septembre
- Vital'été Chailluz : le samedi 6 juillet puis du lundi 8 juillet au samedi 31 août de 14h30 à 18h30

Pour garantir le fonctionnement de Vital'Été, de nombreuses associations locales sont mobilisées (associations sportives, culturelles et d'éducation populaire et de quartier) en plus du personnel municipal. Ainsi, cette opération contribue également à renforcer le positionnement des structures locales comme acteurs du dynamisme et de la diversité des pratiques à Besançon.

Le règlement fixant les modalités de fonctionnement de l'opération et les engagements pris par l'ensemble des visiteurs est annexé à la présente délibération.

En cette année olympique et en parallèle de Vital'été, le Club 2024 sera un espace de célébration des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024. Il proposera la retransmission des épreuves en direct sur de multiples écrans ainsi que des animations spécifiquement organisées en écho à la programmation des JO.

Organisation générale :

Vital'Été 2024 s'organisera selon des modalités suivantes :

- les espaces sportifs : ils sont organisés avec les éducateurs sportifs du mouvement sportif bisontin et la Direction des Sports.
- 2 sites sportifs annexes demandant un environnement particulier :
 - Vital'Nautique proposé par le SNB Canoë Kayak et SNB Aviron
 - Vital'Equestre avec l'Etrier Bisontin pour des balades en poneys ou chevaux.

- l'espace «Pitchouns» (parents-enfants 0-6 ans), animé par les Francas du Doubs
- l'espace «Arts & Création» (+ de 6 ans) animé par les Francas du Doubs
- les animations « Sciences & Environnement », coordonnées par la Mission Développement durable (MDD), à caractère ludique permettront d'aborder les enjeux environnementaux et de découvrir les richesses de la nature, par le biais de jeux, d'expériences, de techniques d'observations et d'échanges. A la Malcombe, elles se tiendront certains jours dans différents espaces de Vital'été. Les animations portées ou coordonnées par la MDD seront principalement déployées du 8 juillet au 31 août 2024 sur le site du hameau des Grandes Baraques à Chailluz, en lien avec la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts. La mutualisation des forces vives mise en place cette année 2024 avec la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts permettra le maintien de l'ouverture du site de Chailluz (Hameau des Grandes Baraques) sur le mois août.
- l'espace « santé » proposé par la Direction Santé Publique et ses partenaires composé de plusieurs ateliers ludiques et interactifs. Cet espace fonctionnera du 8 au 25 juillet 2024.
- un espace « Cultures Urbaines», coordonné par l'ASEP autour de toutes les activités urbaines sportives, artistiques et culturelles du 26 juillet au 11 août. Action menée dans le cadre de la convention ASEP/Cultures Urbaines (Directions Sports, Vie des Quartiers et de l'Action Culturelle).
- un espace « Besançon, ville d'art et d'histoire » proposé par la Direction Patrimoine Historique pour la troisième fois cet été du 8 au 31 juillet et du 1^{er} au 28 août. L'espace proposera plusieurs ateliers créatifs et ludiques (en 2 et en 3D), ainsi que des jeux de société, permettant d'appréhender différemment le patrimoine de la ville et l'histoire des sports à Besançon.
 - L'action Fête Forêt'N au Hameau des Grandes Baraques à Chailluz coordonné par la Direction Biodiversité Espaces Verts depuis 2011, vient compléter l'offre d'animation. Située dans les jardins de la Petite Ecole dans la Forêt elle propose une approche environnementale autour de la connaissance du milieu forestier.

Pour cet été 2024 et comme c'est le cas depuis 2022, l'offre de Vital'été sera disponible dans son intégralité depuis l'application smartphone gratuite Sport à Besançon, ainsi que sur le site web besancon.fr

Déclinaison Budgétaire :

Vital'Été dans sa dimension transversale impliquant de multiples directions de la Ville comprend des dépenses dont les crédits sont issus de l'ensemble de ces secteurs selon la déclinaison suivante :

- Espaces Sportifs (90,25K€)

Pour permettre la mise en œuvre des espaces sportifs tout au long des 8 semaines d'ouverture, la Direction des Sports procède, au versement de subventions au profit des associations en charge de l'animation des espaces.

Dans un premier temps, il est proposé l'attribution des subventions présentées ci-dessous pour les associations ayant déjà confirmé leur participation à Vital'été 2024. Les montants prennent en compte le temps de présence prévisionnel de chacune des structures associatives :

Olympique de Besançon	1 100 €
Amicale Cycliste Bisontine	1 850 €
Sporting Futsal Besançon	1 500 €
Besançon Volley Ball	2 100 €
AS Orchamps Besançon	950 €
Indépendante Comtoise	550 €
SNB Canoë-Kayak	3 000 €
La décoche bisontine	4 500 €
Pétanque Franc-comtoise	550 €
BRC Escrime	150 €

La somme totale, soit 16 250 €, sera imputée sur les crédits existants de la ligne 65.30.65748.0022111.20300.

La programmation de Vital'été 2024 n'étant pas encore totalement figée, d'autres associations peuvent encore compléter le programme. Aussi, un second rapport sera présenté à l'issue de

l'opération Vital'Été afin de compléter la subvention allouée aux associations ci-dessous si besoin au regard des actions menées mais aussi d'accorder une subvention aux associations qui aurait rejoint le programme de Vital'été 2024.

Par ailleurs, la direction des sports mobilise des crédits d'exploitation afin de procéder :

- au recrutement d'animateurs vacataires pour l'encadrement du public : 59 000 €
- à l'achat de matériel et des fournitures indispensables à l'action : 15 000 €.

Enfin, ces volumes financiers n'intègrent pas la valorisation de la mobilisation des personnels permanents (Educateurs sportifs, ATSAM...).

- Espace « Arts & Création » (23 K€)

Cet espace est animé par les Francas du Doubs, dans le cadre du contrat de concession de service public (CSP) 2021-2025.

Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Part de la subvention Ville CSP : 23 000 €

- Espace « Santé » (1,5 K€)

Cet espace est mis en œuvre et animé par la Direction Santé Publique du lundi 8 juillet au jeudi 25 juillet 2024 sur le site de la Malcombe. En plus de la mobilisation des personnels permanents de la Direction et de 2 jeunes en emploi d'été, il est fait appel à divers intervenants et partenaires. A l'exception des dépenses de personnel, son financement est supporté par la Direction Santé Publique. Il a été porté cette année, à hauteur de 1 500 €.

- Espace « Pitchouns » (21 K€)

Cet espace, consacré aux enfants (petits et tout-petits âgés de 0 à 6 ans) et à leurs parents, est animé par les Francas du Doubs, dans le cadre du contrat de concession de service public (CSP) 2021-2025.

Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Part de la subvention Ville CSP : 21 000 €

- Animations « Sciences & Environnement » (9,12 K€)

Coordonnées et animées par la Mission Développement durable, celles-ci sont dispensées par des intervenants issus des directions de la Ville, de GBM, et du SYBERT. Pour assurer leur diversité, elles mobilisent également différents intervenants associatifs et prestataires, via un conventionnement ou par des prestations.

- Part de la subvention Ville - Convention 2024 avec la LPO (site Malcombe) : 1 350 €
- Prestations : 7 768 €
 - * dont site Malcombe : 2 420 €
 - * dont site Hameau des Grandes Baraques à Chailluz : 5 348 €

- Espace Besançon, ville d'art et d'histoire (8,5 K€)

La Direction Patrimoine Historique sera présente du lundi au vendredi, et les weekends du 27-28 juillet et du 10-11 août (du 08 au 31 juillet et du 1 au 28 août). Coordonné par la Direction Patrimoine Historique, l'espace « Besançon, ville d'art et d'histoire » sera animé par trois intervenants pour assurer la mise en œuvre des ateliers plastiques et accompagner les jeunes - et les familles - dans leurs réalisations.

- Matériel : 110 €
- Emplois d'été : 8 400 €

- Espace « Cultures Urbaines » (13 K€)

Cet espace est animé par le centre social ASEP dans le cadre de la convention Ville (Directions des Sports, de l'Action culturelle et de la Vie des quartiers) / ASEP. Il fonctionnera durant la période des Jeux Olympiques (du 26 juillet au 11 août) et mobilisera les acteurs locaux engagés dans le développement de ces pratiques.

- ASEP Cras-Chaprais : 13 000 €

Cette subvention est financée par 3 directions municipales selon la ventilation suivante :

- Direction des Sports : 5 000 €
- Direction Vie des Quartiers : 5 000 €
- Direction Action Culturelle : 3 000 €

La dépense totale de 13 000 € sera imputée sur les crédits existants de la ligne 65.30.65748.0022111.20300.

- Fête Forêt'N / Hameau des Grandes Baraques à Chailluz (8,03 K€)

Coordonné par la Direction Biodiversité Espaces Verts, cet espace de découverte est ouvert aux usagers de façon libre, sans inscription grâce à un renfort saisonnier de 2 mois placé sous la coordination des agents de la DBEV et la MDD. L'objectif de cette offre vise à apprendre en s'amusant autour de jeux grandeur nature. Des jeux en autonomie, des activités de plein air viennent compléter des animations aux thématiques de l'éducation à l'environnement et de découvertes de la faune/flore dispensées par les agents de la Ville (La Petite Ecole dans la Forêt). Pour assurer une diversité d'offre la DBEV mobilise également des prestataires. A noter également la participation d'autres Directions partenaires (Bibliothèques avec la présence du Bibliobus).

L'ensemble de ces rendez-vous seront visibles via l'application commune « Sport à Besançon ».
Ouverture du samedi 6 juillet au samedi 31 août du lundi au samedi de 14h à 18h30

- Prestations : 8 030 €

- Dispositif A Tire d'aile (7 K€)

Durant l'été, des jeunes âgés de 14 à 25 ans seront mobilisés sur Vital'Été afin de contribuer à la mise en œuvre des différents espaces d'animation via le dispositif A Tire d'Aile (ATA). 5 à 6 jeunes par semaine seront mobilisés pour appuyer les directions municipales et les partenaires associatifs présents.

Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Part du budget prévisionnel de fonctionnement : 7 000 €

Le budget prévisionnel, hors valorisation des moyens permanents (humains et techniques) mobilisés, de l'opération Vital'Été 2024 s'élève à 181 398 € ventilés de la manière suivante :

- 95 250 € Direction des Sports
- 56 000 € Direction Vie des Quartiers
- 9 118 € Mission Développement Durable
- 3 000 € Direction de l'Action Culturelle
- 1 500 € Direction Santé Publique
- 8 030 € Direction Biodiversité Espaces Verts
- 8 500 € Direction patrimoine Historique

La Ville prend en charge les dépenses par mobilisation de ses moyens permanents et sur les crédits inscrits au BP 2024 des Directions des Sports et de la Vie des Quartiers, de la Mission Développement Durable, du Service Hygiène-Santé et de la Direction de l'Action Culturelle, de la Direction Biodiversité Espaces Verts, de la Direction Patrimoine Historique et Contrat de Ville. Pour cette opération, la Ville a sollicité un soutien financier auprès de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et des services de l'Etat.

M. Damien HUGUET (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2024,
- se prononce favorablement sur le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,
- se prononce favorablement sur les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2024, pour un montant total de 29 250 € réparti comme suit et versé dans les conditions définies à la présente délibération :

ASEP	13 000 €
Olympique de Besançon	1 100 €
Amicale Cycliste Bisontine	1 850 €
Sporting Futsal Besançon	1 500 €
Besançon Volley Ball	2 100 €
AS Orchamps Besançon	950 €
Indépendante Franc-Comtoise	550 €
SNB Canoë-Kayak	3 000 €
La décoche bisontine	4 500 €
Pétanque Franc-comtoise	550 €
BRC Escrime	150 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

VITAL'ETE 2024 REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

L'opération Vital'Été est un espace gratuit de loisirs ouvert au public au cours de la période estivale.

Le dispositif est ouvert à tous : familles, adultes, adolescents, enfants, personnes en situation de handicap. Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents.

En fréquentant cette opération, les visiteurs s'engagent à se conformer au présent règlement.

Article 1 – Période d'exploitation

L'opération Vital'Été est ouverte chaque semaine du lundi au samedi, hors jours fériés du lundi 8 juillet au dimanche 1^{er} septembre 2024.

Article 2 – Sites d'animation

Cette saison 2024, Vital'Été se déclinera le site historique du Complexe Sportif Michel Vautrot - Site de la Malcombe, plus adapté à la thématique olympique développée cette année.

Afin de proposer une offre la plus large et diversifiée possible, d'autres espaces d'animations satellites resteront activés :

- En forêt de Chailluz, le secteur des Grandes baraques, proposera des ateliers centrés sur la biodiversité, les sciences et l'environnement.
- Vital'Nautique proposé par le SNB Canoë Kayak et SNB Aviron.
- Vital'Équestre avec l'Etrier Bisontin.

Vital'Été ouvrira du 8 juillet au dimanche 1^{er} septembre 2024, soit 8 semaines d'animations :

- Vital'été Malcombe : du lundi 8 juillet au vendredi 30 août de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h ainsi que les week-ends des 27/28 juillet, 4/5 août, 10/11 août et 31 août/1^{er} septembre
- Vital'été Chailluz : le samedi 6 juillet puis du lundi au samedi jusqu'au 31 août de 14h30 à 18h30

Article 3 – Conditions de participation

La participation aux animations se fait selon deux modalités :

- sur réservation préalable :
 - o depuis l'application smartphone Sport à Besançon
 - o sur le portail web dédié accessible depuis www.besancon.fr
- Librement directement sur site, en se présentant à l'accueil et selon les places disponibles.

Les participants sont pris en charge par petits groupes et sont placés sous la responsabilité de l'éducateur pendant le fonctionnement de l'atelier. Les participants s'engagent à respecter

scrupuleusement les consignes de l'éducateur. Des équipements de sécurité comme le casque ou diverses protections sont obligatoire sur certaines activités.

De même, les participants s'engagent à venir avec une tenue de sport adapté à la pratique sportive (chaussures fermées, pas de jupe ni de robe, cheveux attachés).

Ils peuvent se voir refuser l'accès aux activités s'ils ne respectent pas ces critères.

Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable.

La Ville n'est pas chargée d'assurer la garde des enfants ni d'organiser les déplacements d'un atelier à l'autre. De même, la ville n'est pas tenue de maintenir sur le site les visiteurs qui désireraient quitter Vital'été.

Toute sortie est libre, sous la responsabilité individuelle des participants.

Les accompagnants observateurs devront rester à l'écart de l'atelier, et ne devront pas gêner le bon déroulement de l'activité.

L'accueil des groupes n'est possible que sur réservation préalable, au plus tard une semaine avant, et selon les places disponibles. Cette réservation s'effectue par téléphone sur la base du numéro suivant : 06 87 75 76 93 - de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h (Lundi/Vendredi)

Article 4 – Matériel

Le matériel nécessaire aux ateliers sera mis à disposition par l'organisation. Ce matériel fera l'objet d'une vérification régulière et devra être rendu en l'état au responsable de l'activité.

Article 5 – Consignes sanitaires

Les visiteurs s'engagent à ne pas fréquenter Vital'été s'ils sont atteints de la COVID-19.

Article 6 – Utilisation des locaux

Les utilisateurs des installations doivent veiller à maintenir les sites d'animation propres et se conformer aux instructions données par les animateurs, respecter les prescriptions et interdictions affichées sur les installations.

Ils sont tenus de faire un usage des lieux et des installations conforme à leur destination et de s'abstenir de toute pratique pouvant détériorer l'équipement ou l'espace d'animation.

Il est interdit d'endommager les aménagements et les installations.

Les utilisateurs doivent respecter le règlement intérieur de chacune des installations aménagées pour l'action Vital'été.

Article 7 – Dégradations

Les utilisateurs des installations sont pécuniairement responsables des dégradations qu'ils causent aux installations et aménagements existant sur le site, ainsi que des dommages qu'ils occasionnent aux tiers.

Tout dommage ou dégât ainsi occasionné est réparé par la Ville aux frais des auteurs de l'acte, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées à leur encontre.

Les représentants légaux des enfants sont responsables des dégâts que ceux-ci pourraient occasionner.

Article 8 – Habilitation du personnel

Le personnel municipal participant à l'organisation de l'opération Vital'Eté est habilité à prendre toute mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour des motifs de sécurité ou nécessité de service.

Toute personne qui par son comportement trouble l'ordre ou le fonctionnement des diverses installations et activités peut être immédiatement expulsée, au besoin sur réquisition des forces de l'ordre.

Article 9 – Aptitudes physiques – Assurances – Droits à l'image

Toute personne participant aux activités est supposée ne présenter aucune contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

Elle est réputée être assurée à titre personnel pour les dommages qu'elle subirait et en responsabilité civile pour les dommages qu'elle causerait aux tiers.

Elle accepte également que son image puisse être utilisée à des fins de promotion des opérations d'animation mises en œuvre par la Ville de Besançon.

Article 10 – Responsabilité de la Ville de Besançon

La responsabilité de la Ville de Besançon ne saurait être engagée pour des vols, pertes et destruction d'objets appartenant aux utilisateurs de l'animation Vital'Été.

Il est recommandé de ne porter sur soi ni somme d'argent, ni objet de valeur.

Article 11 – Application du règlement

La Maire sera chargée de l'exécution du présent règlement.

« Approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune de Besançon en date du 20 juin 2024 »

*Pour la Maire,
Par délégation,
L'Adjoint délégué aux
Sports et équipements sportifs,*

*Abdel GHEZALI
1er Adjoint*